

# REUNION DU 12 AVRIL 2018

## COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-huit, le douze avril, vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

**Présents** : M. LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane - M. ROUAULT Lionel – Mme COUTY Micheline – M DUFOURD Jean-Pierre - LEVEQUE Anne-Marie - M. SEGAUD Gilles – M. GUINET Philippe - Mme CHABROUX Marie-Ange - M. TULOUP Fabrice – Mme MARTIN Bernadette - Mme CHARTIER Janine - M CASSO Régis (Arrivé à 20h20)

**Absents excusés** : M PERICHON Jean-Jacques – Mme MARIDET Annick

**Pouvoirs** : Mme MARIDET Annick à M LABBE Guy

M PERICHON Jean-Jacques à Mme CHARTIER Janine

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 06 avril 2018

**Secrétaire de séance** : M SEGAUD Gilles

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 Mars 2018 : adopté à l'unanimité.

La modification suivante sera apportée dans le tour de table de Mme CHARTIER :

Il fallait lire : Mme CHARTIER signale qu'elle avait rédigé, il y a quelques années, des fiches explicatives relatant l'histoire **de la fontaine** et de certaines croix notamment, à destination de la communauté de communes pour qu'ensuite des plaques soient installées, mais qu'aucune suite n'a été donnée

Et non pas : Mme CHARTIER signale qu'elle avait rédigé, il y a quelques années, des fiches explicatives relatant l'histoire **du lavoir** et de certaines croix notamment, à destination de la communauté de communes pour qu'ensuite des plaques soient installées, mais qu'aucune suite n'a été donnée.

### Vote du Budget Primitif 2018 – Budget Principal

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 de la commune :

#### **Investissement**

**Dépenses : 632 842.00**

**Recettes : 632 842.00**

#### **Fonctionnement**

**Dépenses : 1 369 748,00**

**Recettes : 1 369 748,00**

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :**

**Pour : 11 - Contre : 4 - Abstention : 0**

- **VOTE LES PROPOSITIONS NOUVELLES DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018.**

Vote du Budget Primitif 2018 – Budget annexe assainissement
---

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 de l'assainissement collectif :

**Investissement**

**Dépenses : 247916.00**

**Recettes : 247916.00**

**Fonctionnement**

**Dépenses : 190 924,00**

**Recettes : 190 924,00**

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

- **VOTE LES PROPOSITIONS NOUVELLES DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2018.**

Vote du taux des trois taxes locales pour l'année 2018
--

M le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des trois taxes locales appliquées en 2017 :

Taxe d'habitation : 16.29 %

Taxe foncière (bâti) : 15.18 %

Taxe foncière (non bâti) : 32.31 %

Il propose d'augmenter les taux comme suit afin d'équilibrer le budget primitif 2018 :

Taxe d'habitation : 16.97 %

Taxe foncière (bâti) : 15.81 %

Taxe foncière (non bâti) : 33.65 %

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :**

**Pour : 11 - Contre : 3 - Abstention : 1**

- **DECIDE DE FIXER LES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2018 A :**

- **Taxe d'habitation : 16.97 %**
- **Taxe foncière (bâti) : 15.81 %**
- **Taxe foncière (non bâti) : 33.65 %**

Attribution de subventions pour l'année 2018
--

Monsieur le Maire énumère les différentes subventions prévues par la Commission des finances à destination des associations et autres personnes de droit privé inscrites au budget 2018 et demande l'avis de l'Assemblée.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :**

**Pour : 12 - Contre : 3 - Abstention : 0**

•	<b>DECIDE D'OCTROYER, POUR L'ANNEE 2018, LES SUBVENTIONS SUIVANTES :</b>	
	ADIL 03	110,00
	ASS. CULTURELLE DU DONJON	600,00
	ASS.VOUZANCE LOIRE	20,00
	CATM/ACPG/AFN	100,00
	COMITE JUMEL BRUGHEAS LE DONJON ST YORRE NGUEKOKH	550,00
	ECOLE DE JEUNES SAPEUR POMPIERS	100,00
	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE SECTION DU DONJON	100,00
	GPT DEP LIEUTENANTS LOUVETERIE ALLIER	300,00
	HARMONIE DONJONNAISE	200,00
	I.F.I.03	200,00
	LE DONJON PETANQUE	200,00
	VAL LIBRE CULTURE ET PATRIMOINE	200,00
	LYCEE AGRICOLE DE RESSINS	100,00
	MAISON FAMILIALE LIMOISE	50,00
	MFR DU CHAROLAIS BRIONNAIS	50,00
	MFREO SALIGNY SUR ROUDON	150,00
	MUSEE DU PATRIMOINE RURAL - LA VIE D'AUTREFOIS	200,00
	RETRAITE SPORTIVE LE DONJON	200,00
	SECT.LOCALE ACCIDENTES TRAVAIL	100,00

Recrutement d'un emploi saisonnier  
au camping municipal pour l'année 2018

Monsieur le Maire explique qu'il serait nécessaire d'ouvrir un poste pour un besoin saisonnier afin de pouvoir engager la personne qui aura en charge l'entretien et l'accueil du camping.

Il propose de créer un poste à compter du 15 avril 2018 au 30 septembre 2018 sur la base de 15 heures hebdomadaires pour un traitement correspondant au 1er échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint technique territorial de 2ème classe.

Madame BELIN Alexandra, qui a assuré ces fonctions la saison précédente, est intéressée par le poste et l'a sollicité par courrier.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **DECIDE DE CREER A COMPTER DU 15 AVRIL JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2018 UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CLASSE NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET (15h00) SUR UN BESOIN SAISONNIER EN VUE D'ASSURER L'ENTRETIEN ET L'ACCUEIL DU CAMPING MUNICIPAL,**
- **DECIDE DE NOMMER SUR CE POSTE MADAME BELIN ALEXANDRA,**
- **AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT UTILE AU SUIVI DE CE DOSSIER.**

Signature d'une convention de mise à disposition  
du droit de pêche avec la FDAPPMA

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait possible de mettre à disposition de la FDAPPMA (Fédération Départementale de l'Allier pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique), le droit de pêche du plan d'eau communal situé au lieu-dit « Le Moulin de l'Epine ». Ainsi la FDAPPMA s'engagerait notamment à :

- Assurer la gestion halieutique et piscicole du plan d'eau selon la réglementation en vigueur ;
- Promouvoir et développer la pêche sur le site par l'aménagement du parcours ou l'organisation de manifestations ;
- Assurer un empoissonnement du plan d'eau ;
- Assurer l'entretien courant des postes de pêche ;
- Assurer les vidanges périodiques du plan d'eau ;
- Assurer la police de la pêche.

La convention serait conclue pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, renouvelable par tacite reconduction par périodes équivalentes, jusqu'à l'expiration de la durée de la concession du droit de pêche soit le 30.04.2027.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **AUTORISE M LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DROIT DE PECHE A LA FDAPPMA, A COMPTER DU 01.05.2018, POUR UNE PERIODE DE TROIS ANS, RENOUVELABLE PAR TACITE RECONDUCTION JUSQU'AU 30.04.2027, POUR LE PLAN D'EAU DU « MOULIN DE L'EPINE »**
- **AUTORISE EGALEMENT M LE MAIRE A SIGNER TOUT AUTRE DOCUMENT UTILE**

Autorisation de négociation de réalisation d'un prêt de 300 000 €

auprès de différents organismes de crédits

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget primitif 2018, il a été prévu la réalisation d'un prêt de 300 000 € pour financer notamment l'aménagement de Bourg programmé sur trois ans.

Il faudrait donc maintenant contacter différents organismes bancaires et ainsi pouvoir étudier ensuite leurs propositions.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :**

Pour : 13 - Contre : 1 - Abstention : 1

- **AUTORISE M LE MAIRE A CONTACTER DIFFERENTS ORGANISMES DE CREDITS EN LEUR DEMANDANT D'ETABLIR UNE OU PLUSIEURS PROPOSITIONS POUR UN PRET DE 300 000 €.**
- **AUTORISE M LE MAIRE A NEGOCIER AVEC LES ORGANISMES BANCAIRES LES TAUX D'INTERETS AINSI QUE LES EVENTUELLES COMMISSIONS ; LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDERA PAR CONTRE LE CHOIX DEFINITIF DE L'ORGANISME BANCAIRE RETENU, APRES LES EVENTUELLES NEGOCIATIONS.**
- **AUTORISE M LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT UTILE.**

Soutien au Centre Hospitalier de VICHY

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier provenant d'une partie du personnel du Centre Hospitalier de VICHY, faisant part des difficultés rencontrées dans cet hôpital et plus particulièrement aux urgences, par manque de moyens, de personnel et de locaux adaptés.

Un courrier a donc été adressé à Mme la Ministre sollicitant un accompagnement financier indispensable pour la prise en charge des usagers et des conditions de travail des personnels ainsi que la création de lits de médecine post-urgence.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :**

Pour : 14 - Contre : 1 - Abstention : 0

- **ADOpte UN VœU DE SOUTIEN AU PERSONNEL DU CENTRE HOSPITALIER DE VICHY, TEMOIGNANT AINSI DE LA SOLIDARITE ENVERS L'ACTION ENGAGEE, AFIN QUE LA POPULATION VIELLISSANTE DU BASSIN DE VIE PUISSE BENEFICIER DE LA MEME QUALITE DE SOIN QUE DANS LES AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS DU TERRITOIRE.**

Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'année 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que comme chaque année, il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de l'Allier au titre des amendes de police. Il soumet donc à l'approbation de l'assemblée l'achat de différents panneaux sur trépieds nécessaires à la sécurisation des chantiers réalisés par les agents communaux.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

- **APPROUVE L'ESTIMATIF PRESENTE POUR L'ACHAT DE DIFFERENTS PANNEAUX DE SIGNALISATION S'ELEVANT A 1 443.00 € HT, SOIT 1 731.60 € TTC.**
- **AUTORISE M LE MAIRE A SOLLICITER UNE SUBVENTION DE 30% AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2018 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER. LA PARTIE RESTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE SOIT 1 010.10 € SERA COUVERTE PAR AUTOFINANCEMENT. LA DEPENSE A ETE PREVUE AU BUDGET PRIMITIF 2018.**
- **AUTORISE M LE MAIRE A SIGNER TOUT AUTRE DOCUMENT UTILE**